



Carte bleue erreur commerçant

Par **Fabien435**, le **01/09/2015** à **23:52**

Bonjour,

Au tabac il m'est arrivé l'aventure suivante. J'ai validé un ticket FDJ pour 200 euros. La caissière a tapé 20 euros.

4 mois plus tard, elle m'explique que je dois 180 euros car le jour son collègue s'est trompé. Elle a gardé le ticket de CB montrant les 20 euros dépensés par mes soins le jour où l'erreur s'est produite.

Légalement peuvent-ils qq chose contre moi ? Merci de votre réponse.

Fab

Par **moisse**, le **02/09/2015** à **07:28**

L'erreur ne fait pas le droit.

Vous devez effectivement payer la différence.

Une résistance de votre part serait considérée comme abusive, votre bonne foi pourrait être discutée.

Par contre si vous décédez, cette dette ne sera pas incorporée dans la masse successorale, comme toute dette de jeu ou de boisson.